



## Bulletin municipal

juin 2022

### Nettoyage de Printemps

Il n'y aura pas de frais au dépotoir entre le 2 et le 11 juin, 2022. Les débris de construction seront sujets à des frais.

### Heures du dépotoir

Les heures du dépotoir sont les jeudis et les vendredis de 9h00 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 14h00. N'oubliez pas que vous devez payer vos frais de dépotoir lors de votre visite. Si nous devons vous envoyer une facture, il y aura un frais d'administration de \$5.00 de surplus.

### Fête du Canada

Le bureau municipal et le dépotoir seront fermés le 1er juillet 2022.

La collecte de déchets prévue pour le 1er juillet aura lieu le 30 juin.

### Piscine

Les cours de natation auront lieu du 11 juillet au 22 juillet et du 25 juillet au 5 août. L'enregistrement aura lieu le 23 juin au bureau municipal entre 18h00 et 20h00. Vous pouvez payer en argent comptant, par chèque, par carte de débit (carte de crédit non acceptée) Les coûts et formulaires pour les cours de natation seront disponibles sous peu.

### Pickleball

Le pickleball est un sport qui a été créé en combinant des éléments du tennis, du badminton et du tennis de table. Nous avons un terrain de pickleball à Earlington. Un groupe de joueurs se rencontre presque à chaque soir à 18h30, soit au terrain à Earlington ou à Englehart. Si vous voulez apprendre comment jouer au pickleball ou si vous voulez vous joindre au groupe de joueurs d'Englehart/Earlington, s'il vous plaît laisser votre nom et information avec le bureau municipal par téléphone au 705-563-2375 ou par courriel au [general@armstrong.ca](mailto:general@armstrong.ca)

### Chiens & Chats

Veillez enregistrer votre chien ou chat au bureau municipal. Le coût est \$20.00 par animal castré et \$30.00 par animal non-castré.

Veillez garder votre chien ou votre chat sous votre garde et votre contrôle en tout temps. Ne les laissez pas se promener librement.

N'oubliez pas de ramasser les excréments de vos animaux.

### Propriétés du Canton d'Armstrong

Il est interdit d'empiéter sur les propriétés ou les droits d'usage du Canton d'Armstrong sans obtenir la permission du département des chemins. Tout dégât ou dommage que vous causerez sera réparé par nous à vos frais.

### Permis de feu

Si vous voulez faire un feu, vous avez besoin d'un permis. Les permis de cercle "fire pit" peuvent être achetés au bureau municipal. Tout autres permis peuvent être achetés auprès d'André Robert, chef pompier au 705-650-1511. N'oubliez pas de lire et de suivre les règlements sur votre permis. Aucun feu durant le journée.

### Véhicules tout-terrains - Notez bien

IL EST INTERDIT

- de conduire un véhicule tout-terrain dans les limites du Canton d'Armstrong à tout moment entre 23h00 et 5h00 du matin.
- de se déplacer à une vitesse supérieure de vingt (20) kilomètres à l'heure dans les limites de la ville d'Earlington.
- de se déplacer à une vitesse supérieure de cinquante (50) kilomètres à l'heure sur les routes de gravier dans le canton d'Armstrong.
- de conduire un véhicule tout-terrain dans le cimetière, les allées, les parcs, les terrains de base-ball, les terrains de soccer, la cour d'école.

## Avis

Conformément à l'article 295.1 de l'Acte Municipal, 2001, les états financiers vérifiés terminant le 31 décembre 2021 pour le Canton d'Armstrong sont maintenant visibles au public sur le site Web municipal à [www.armstrongtownship.com](http://www.armstrongtownship.com) ou en communiquant avec le bureau municipal pour en obtenir une copie. (Des frais peuvent s'appliquer pour les copies)

## Règlement d'arrosage à l'extérieur

À chaque année entre le 1er juin et le 30 septembre les résidents d'Earlton doivent obéir au règlement d'arrosage. L'horaire doit être respecté pour tout arrosage non destiné à la consommation, à la cuisson ou à l'hygiène personnelle, sinon des amendes peuvent être imposées. Voici l'horaire :

**Adresse de maison (# Impaire)**

**Jour d'arrosage (# Impair)**

**Adresse de maison (# Paire)**

**Jour d'arrosage (# Pair)**

Heures d'arrosage sont entre 6h00 et 9h00 et entre 18h00 et 21h00.

## Avis

Veillez noter que le conseil du Canton d'Armstrong a adopté un arrêté municipal sur la propreté et l'état physique des propriétés. L'arrêté municipal s'applique à toute les propriétés résidentielles, commerciales et industrielles du Canton d'Armstrong. Les propriétés agricoles ayant une pratique agricole normale sont exemptées de l'arrêté municipal tel que défini.

On s'attend à ce que chaque propriétaire, locataire ou occupant d'une propriété entretienne sa propriété comme suit :

- Maintenir la propriété dans un état propre et exempt de déchets et de débris (définition complète dans l'arrêté municipal);
- Couper l'herbe, les mauvaises herbes, les broussailles, les herbes nocives qui ont atteint une hauteur de 20 cm et plus;
- Garder les haies, les arbres adjacents d'un trottoir, les passerelles, les chaussées coupés et taillés de manière à permettre un passage sécuritaire et sans obstacles.
- Garder la propriété claire d'eau stagnante;
- Garder la propriété claire d'infestations d'insectes nuisibles, de termites, de rongeurs, de vermines ou d'autres parasites;
- Déversement non autorisé – personne ne peut jeter, déposer des déchets ou des débris sur une autre propriété y compris sur une propriété municipale située dans le canton d'Armstrong sans le consentement écrit du propriétaire.

Les dispositions de cet arrêté municipal seront appliquées avec l'aide de l'agent des règlements (By-Law Enforcement Officer).

Si quelqu'un a des inquiétudes concernant une propriété non entretenue et que ça devient une nuisance excessive soit pour une personne ou la propriété, veuillez communiquer avec l'agent des règlements au 705-648-3750 ou par courriel [petegilboe3750@gmail.com](mailto:petegilboe3750@gmail.com). Vous pouvez également déposer une demande de service sur le site Web de la municipalité.

## Les nouvelles de la bibliothèque

Heures d'ouverture:

Lundi: 9h00 - 17h00

Mardi: 9h00 - 16h00

Mercredi: Fermé

Jedi: 9h00 - 16h00 et 18h00 - 20h00

Vendredi: 9h00 - 16h00

Samedi: Fermé

Dimanche: Fermé

Venez nous visiter et rencontrer notre personnel Corinna et Danièle. Suivez notre page Facebook: Bibliothèque publique d'Earlton – La bibliothèque publique du canton d'Armstrong pour plus d'informations sur nos programmes et nos nouveautés. Contactez-nous par téléphone au 705-563-2717 ou par courriel à [library@armstrong.ca](mailto:library@armstrong.ca) pour plus d'informations.

Si vous êtes propriétaire ou locataire d'une propriété dans le Canton d'Armstrong, dans le Village de Thornloe ou dans la Municipalité de Charlton et Dack, vous pouvez obtenir un abonnement gratuit à la bibliothèque. Si vous êtes résident d'une autre municipalité, vous pouvez toujours vous abonner à la bibliothèque à un frais de 35,00\$ par année.

Nous continuons à faire des achats grâce à notre subvention de TTF – For Kid's Sake de 2021.

La vente de livres "Pay as you Please" continue à la bibliothèque, des livres sont ajoutés à la vente régulièrement. Nous sommes toujours à la recherche de dons de sacs en tissu ou en plastique. Apportez-les à la bibliothèque si vous en avez à donner.

Nous avons gratuitement à votre disponibilité des ordinateurs, un service de photocopie et une connexion Wi-Fi. Des livres et des DVD peuvent être empruntés et des prêts entre bibliothèque sont disponibles pour les livres que nous n'avons pas en main à notre bibliothèque. Un catalogue complet de la bibliothèque est accessible sur notre site Web: <https://armstrong.olsn.ca/services/>

Nous sommes ravis de vous annoncer notre programme de cet été. Nous aurons un tirage mensuel pour les membres de la bibliothèque et pour le mois de juin, le prix sera une copie signée du livre "Cobalt, Cradle of the Demon Metals, Birth of a Mining Superpower". Ce premier tirage aura lieu le 30 juin.

Les détails du Programme de Lecture d'Été TD seront partagés sur notre page Facebook bientôt.

Le personnel de la bibliothèque avec la collaboration du Conseil Scolaire Catholique du District des Grandes Rivières est ravi d'offrir un programme en français pendant l'été. L'heure du conte aura lieu les jeudis de 10h00 à 11h00 pour les mois de juillet et août. Il y aura un concours de poésie au mois de juillet et un concours d'histoire au mois d'août. Il y aura également des activités de bricolage pour les enfants francophones et anglophones pendant les mois de juillet et août. Des détails seront affichés sur notre page Facebook.

## Activités du comité de récréation

### Journée au parc

Le 25 juin, le comité de récréation organise la journée au parc. Les activités comprennent la natation, la glissade d'eau, la peinture sur visage et un barbecue.

### Soirée cinéma en plein air

Le 22 juillet, le film « The Goonies » sera présenté en plein air à Earlton. Du popcorn et des rafraîchissements seront disponibles.

## Permis de construction

Un permis de construction peut être requis si vous faites des rénovations, de nouvelles constructions ou si vous voulez démolir. Vous ne pouvez pas commencer votre projet sans avoir reçu votre permis du responsable des bâtiments. Les applications sont disponibles au bureau municipal et lorsque vous apportez votre application, un dépôt de \$85.00 est requis.

Veuillez noter que toutes structures, y compris les remises préfabriquées, les gazebos, les contenants (storage containers) et les terrasses en bois doivent conformer au règlement de zonage et peuvent nécessiter un permis. Si vous n'êtes pas certain, communiquez avec le bureau municipal avant de faire des changements à votre propriété.